

Un accord historique

Texte



Green Cross salue un accord historique à Paris, et remercie l'ensemble des équipes de négociation française, péruvienne et marocaine pour la qualité du travail accompli: <http://bit.ly/ParisAgreement20151212>

La prochaine étape essentielle sera la signature et l'entrée en vigueur de l'accord, espérée le 22 avril, avec au moins 55 pays signataires représentant 55% des émissions carbone mondiales.

L'adaptation y est présentée d'une manière satisfaisante, la date de 2018 pour la révision des INDC est en ligne avec ce qu'il est possible de faire face à l'urgence climatique, et le texte reconnaît le rôle des acteurs non-gouvernementaux, ainsi que la nécessité d'une approche concrète, opérationnelle, sur les territoires. Ce qui rend très dense le chemin restant à accomplir par les présidences française et marocaine de la CoP pour instancier à Marrakech les engagements de Paris.

On est heureux également de voir disparaître parenthèses et crochets. Cet accord fera date, et permet de sortir de 5 ans d'errements par une réponse concrète, concertée et différenciée à l'urgence climatique. C'est remarquable, ne boudons pas notre joie ce soir.

Nos curseurs par rapport aux 8+1 [mots-clés](#) que doivent comporter un accord ambitieux

1 - Rôle des gouvernements locaux

Reconnu dans le titre 5, point 135

2 - Suivi effectif et révision des engagements

La feuille de route des INDC est reconnue, avec un point de rencontre en novembre 2016 et une cible 2°C (notons la subtilité d'écriture de l'article 17), et une première revoyure (facilitation dialogue entre parties, pas forcément contraignant mais transparent), en 2018

3 - Pertes et dommages

Les titres 48 à 52 nous indiquent que rien n'est très neuf depuis Varsovie, les progrès seront probablement en annexe.

4 - Approche inclusive sur les territoires

Reconnaissance en préambule (donc non contraignant juridiquement) du rôle essentiel de la sécurité alimentaire (mais aucune mention à l'eau), ainsi que de l'océan.

L'article 2 insiste sur résilience et sécurité alimentaire, et en fait un élément important de la lutte contre le dérèglement climatique.

5 - Reconnaissance des savoirs traditionnels

Mentionnée explicitement dans l'article 5, et par ailleurs reconnaissance des savoirs traditionnels comme élément important des démarches d'adaptation sur les territoires.

6 - Financement (à l'échelle des territoires)

Le titre 54 confirme l'objectif de 100 milliards, avec un horizon fixé à 2025 et une approche intégrant adaptation et atténuation. L'essentiel des financements relèvera du multilatéralisme, et l'approche de fixer une cible, des modalités d'engagement, des conditions de transparence et de revue est la plus réaliste en droit et de facto.

7 - Accélération de la mise en réseau des solutions

Poursuite du LPAA au-delà de Paris, mais beaucoup reste à construire entre Paris et Marrakech.

8 - Droits humains

Le terme "humankind" est expressément employé, dans le préambule, ouvrant la possibilité d'une reconnaissance rapide de la déclaration des droits et devoirs de l'humanité (<http://www.humankindrights.org>). L'équité intergénérationnelle est également mentionnée

Voici la citation intégrale:

Acknowledging that climate change is a common concern of humankind, Parties should, when taking action to address climate change, respect, promote and consider their respective obligations on human rights, the right to health, the rights of indigenous peoples, local communities, migrants, children, persons with disabilities and people in vulnerable situations and the right to development, as well as gender equality, empowerment of women and intergenerational equity,

+1 Evolution de la gouvernance pour la CoP22

L'obtention d'un accord, même si elle fut difficile, est désormais là. Bravo à toutes les délégations et au travail des présidences française, péruvienne et marocaine pour ce succès, qui sera opérationnalisé le 22 avril et à la CoP22 à Marrakech. On se réjouit que la confiance revient dans les négociations inter-nationales, et qu'il est possible de passer de la phase d'enlèvement vécue de Copenhague à Paris pour tourner la page et enclencher à Paris une phase de coconstruction - il faudra veiller à la fois à une vision 2050, à une meilleure opérationnalité du système onusien et à des engagements tenus et revus.